

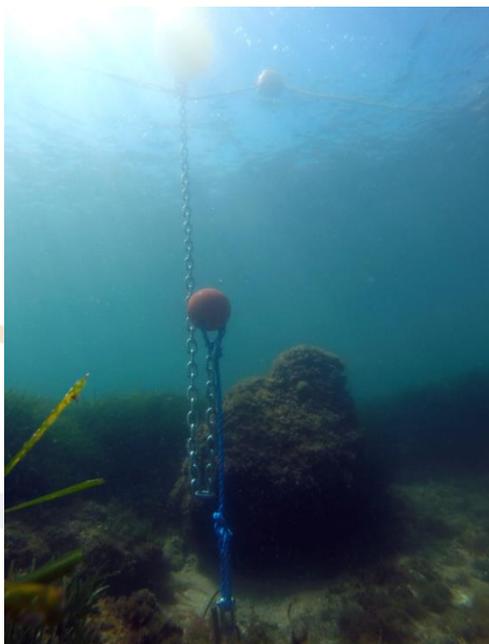


# Appui technique

« COPIL Côte Bleue Marine », « 14-12-2015 »

# Appui spécifique

- Balisage écologique sur les communes du PMCB- financement du surcout lié à l'utilisation d'un dispositif écologique



## FICHE MESURE

### Appui à la mise en place d'un balisage écologique respectant l'intégrité des habitats marins

L'appui de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) vise le remplacement du balisage réglementaire de la ville de Sausset les Pins (bouées matérialisant la bande des 300 mètres et celles du chenal d'accès de la Corniche) par un balisage écologique respectant l'intégrité des habitats marins. L'ancien balisage était constitué de chaînes et de corps mort, et le but de cette opération est de le remplacer par un ancrage écologique fixe (type ancre à vis ou piton scellé dans la roche) pour limiter la dégradation des habitats, et principalement de l'herbier de Posidonie.

Le balisage de la bande des 300 mètres en mer est à la charge de la commune, dans le cadre de la compétence de police du maire pour la baignade. Ce balisage estival est destiné à sécuriser les loisirs nautiques par la délimitation au moyen de bouées des différentes zones d'activités, au même titre que celui matérialisant le chenal d'accès. Le Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB) a identifié que le balisage des 300 mètres constitue l'atteinte la plus importante aux habitats sous-marins du fait de l'abrasion par les chaînes des herbiers de Posidonie et de leur écrasement par les corps mort, dont 5 à 10 m<sup>2</sup> d'herbiers peuvent être endommagés chaque année et pour chaque bouée.

Une convention a été signée entre l'Agence des Aires Marines Protégées, la commune de Sausset les Pins et le Syndicat Mixte du Parc Marin de la Côte Bleue, dont l'objet est de déterminer les modalités de conduite de l'action et les contributions respectives de chacun.

#### Analyse des aspects administratifs de l'opération

Les services de la municipalité de Sausset les Pins et les agents du Parc Marin de la Côte Bleue ont rédigé un cahier des charges techniques au préalable de l'opération. Celui-ci détaille toutes les caractéristiques du balisage à réaliser ainsi que les conditions et les prestations attendues, afin que la Ville puisse consulter différentes entreprises spécialisées dans les travaux sous-marins.

Un constat photographique avait été réalisé par le Parc Marin de la Côte Bleue lors de la précédente saison estivale, présentant le balisage existant et la nature des fonds marins qui l'entourent. Cela a permis de disposer d'illustrations sous-marines de l'ancien balisage, et d'identifier des impacts occasionnés sur l'herbier de Posidonie.

Une réunion de préparation s'est déroulée en présence de l'Adjointe au Maire de Sausset les Pins, du Directeur des services techniques, d'un agent du Parc Marin de la Côte Bleue et du prestataire retenu pour la réalisation des travaux. Elle avait pour objectif de valider les choix techniques, de finaliser le planning prévisionnel et le phasage de l'opération.

Les délais de la procédure ont été les suivants :

|  | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre |
|--|-------|-----|------|---------|------|-----------|
| Réalisation d'un cahier des charges techniques |       |     |      |         |      |           |
| Elaboration de la convention avec l'AAMP       |       |     |      |         |      |           |
| Appel d'offre - Marché de balisage             |       |     |      |         |      |           |
| Signature de la convention                     |       |     |      |         |      |           |
| Réalisation des travaux de balisage            |       |     |      |         |      |           |
| Elaboration de la fiche mesure                 |       |     |      |         |      |           |

**Difficultés rencontrées :** les travaux ne pouvant débuter qu'à partir de la signature et de l'officialisation de la convention AAMP/Ville de Sausset les Pins/PMCB, ils ont dû être décalés afin de satisfaire à ce prérequis.

#### Analyse des aspects techniques de l'opération

Les types d'ancres à vis utilisées par l'entreprise ayant réalisé les travaux sont de la marque ANCREST mono hélice de 1 mètre ou 1,50 mètre en fonction des hauteurs de sédiments rencontrés. Pour les substrats durs (roches) il a été employés des organeaux diamètre 20 mm avec tige d'ancrage diamètre 20 mm et d'une longueur de 250 à 300 mm pour les ancrages, associés à de la résine epoxy HILTI HIT RES50.



# Appui spécifique

- Travail sur le diagnostic de l'activité de pêche professionnelle, en lien avec le CRPMEM.
- PMCB a contribué à alimenter un travail national en cours sur la démarche d'évaluation de l'efficacité de gestion d'un site Natura 2000 (outil TB/enjeux/Indicateurs)
- Expertise: production d'une note pour la CNL concernant la Grande Plaisance

# Appui intersite

## - Animation:

- Table ronde des gestionnaires de façade avril 2015 à Carry (..)
- Colloque national des aires marines protégées octobre 2015 à Brest,
- Forum des gestionnaires, lettres des gestionnaires



- Formations sur le Grand Dauphin (esp communautaire) Galeria/Agde, dans le cadre du projet GDEGEM.-

Documents méthodo-valorisation des données des gestionnaires





# Actions pilotes menées en Méditerranée.

- Antibes: retrait des filets de pêche perdus. Expérimentation de protocoles pour aider à la décision de retrait ou de maintien (critères: environnemental , paysager , technique). Univ-Aix-Marseille MIO.
- Réflexion sur la Grande plaisance (étude fréquentation, outils de communication, appui sur le site de Pampelonne pour l'accueil de grandes unités), campagne radio pour la grande plaisance,
- Promotion d'un label pour les opérateurs de Whale watching
- Ancre flottante, organisation du mouillage ,
- Surveillance des habitats indice de qualité basé sur l'écosystème (univ Aix-Mrs- dans la suite IndexCor )

